

BUREAU EXÉCUTIF TÉLÉPHONIQUE

LUNDI 22 JUILLET 2019

18h30 - 19h20

Présent(s)	BAUDRAND Jacky, BIGOT Pierre, CHABANNES Emmanuel, DUPONT Anne Charlotte, GEFFROY Christine, GOSSE Cédric, LESCURE Philippe, PY Alexandre
Invité(s) à titre consultatif	DODU Alexandre, FRITSCH Guillaume, SAINT-JEAN Bernard
Absent(s) excusé(s)	MAZE Benjamin, SOIN Patrick, VIDIL Andrée

Plus de la moitié des membres du Bureau Exécutif étant présente, dont au moins deux membres parmi le Président, le Secrétaire Général et le Trésorier Général, le Président Philippe LESCURE, souhaite la bienvenue aux participant.e.s et ouvre la séance.

1 Décisions à prendre	1
1.1 Changement de nationalité Aurélien LESCURE	1
1.2 Interprétation de la réglementation : combinaisons	2
1.3 Validation des RTS 2020 suite à l'avis du Ministère	2
1.4 Demande de subvention au titre de l'enveloppe équipement sportif 2019 volet équipements structurants nationaux, au titre de l'exercice 2019 (Agence Nationale du Sport)	3
2 Tour de table, informations générales :	3
2.1 Jeux des masters	3
2.2 Programme prévisionnel : déplacement BE Lausanne 2019	3

1 Décisions à prendre

1.1 Changement de nationalité Aurélien LESCURE

Il y a 3 ans, Aurélien LESCURE avait choisi de changer de nationalité sportive pour représenter la Turquie sur les compétitions internationales. Il a demandé à l'International Triathlon Union à changer de nationalité notamment pour des raisons de conviction politique personnelle mais aussi afin de pouvoir courir sous les couleurs de la France (en groupe d'âge ou en élite si son niveau le permet).

Ce changement de nationalité devant être validé par la F.F.TRI., les membres du BE sont invités à se prononcer.

Le BE se prononce à la majorité (3 pour, 4 Abstention) favorablement au changement de nationalité d'Aurélien LESCURE.

1.2 Interprétation de la réglementation : combinaisons

Cette année, plusieurs athlètes ont été arrêtés au départ des compétitions au regard de leur combinaison "non conforme" à notre réglementation qui dispose que "*la combinaison néoprène ne peut comprendre de partie rigide d'assistance à la flottaison ou à la progression*".

Des vidéos ont été tournées pour démontrer que les ajouts sur les avants bras de ces combinaisons ne sont pas rigides.

Par ailleurs, après information auprès de l'ITU, il est confirmé que ces combinaisons sont autorisées par l'International Triathlon Union.

La réglementation sportive n'a pas évolué en 2019 sur ce point.

En conséquence, , **le BE demande au corps arbitral son application en cohérence avec la pratique ITU (pas d'interdiction).**

1.3 Validation des RTS 2020 suite à l'avis du Ministère

La Commission Nationale de la réglementation Sportive a intégré les retours du Ministère concernant les Règles Techniques et de Sécurité et propose au BE les modifications suivantes :

- Point 2 - Principe général : Ajout de la notion de mise hors course. En complément des équipements défectueux, les équipements non adaptés ou manquant peuvent également entraîner la mise hors course.
- Point 4 - Organisation technique et de sécurité : citation de l'article A 331-3 du Code du sport en complément de l'article A 331-2.
- Point 5 - Structures de secours : Référence au référentiel relatif aux dispositifs de sécurité.
- Point 8 - Certificat Médical : Participation soumise à la présentation de la licence FFTRI, ou d'une licence mention sport en compétition, ou d'un certificat médical spécifique en cas de sport à risque pour les raids.
- Point 9 - Assurance : Mention de l'article L331-9 du Code du sport (obligation d'assurance pour les organisateurs).
- Point 15.1 - Parcours aquatique : ajout de la notion de diplômes en vigueur pour la surveillance durant la course.
- Point 15.2 - Température de l'eau : ajout de la méthode de prise de la température de l'eau (identique à celle prévue dans la Réglementation Sportive).
- Point 16 Vélo : port du casque obligatoire : ajout de la notion "jugulaire attachée et ajustée"
- Point 24.6.2.1 Canyonisme (descente de canyon) : ajout de la norme exacte concernant le casque nécessaire. Ajout de l'interdiction de porter des sacs à dos sur les parties nagées.
- Point 24.6.2.2. : Parcours acrobatique en hauteur, grimpe encadrée dans les arbres : port du casque, ajout de la norme exacte.
- Point 24.6.12 VTT : Ajout de la norme exacte et de la notion "jugulaire attachée et ajustée".
- Point 25.4.3 Prévention des accidents : Swimrun, mise en concordance des températures autorisant la natation avec celles initialement prévues pour le triathlon. L'organisateur doit prévoir des barrières horaires pour les parties en orientation.

Les membres du BE valident ces modifications à l'unanimité.

Les RTS seront mises à jour sur le site fédéral ainsi que sur l'application mobile.

1.4 Demande de subvention au titre de l'enveloppe équipement sportif 2019 volet équipements structurants nationaux, au titre de l'exercice 2019 (Agence Nationale du Sport)

Le Bureau Exécutif, organe de droit commun de la F.F.TRI. :

- approuve à la majorité (1 abstention) le projet d'acquisition de matériels lourds relevant des plans nationaux d'optimisation de la performance sportive (matériel médical - soin et prévention - et tapis de course à pied) à destination des athlètes concernés par les Jeux Olympiques de Tokyo pour un montant de 49.339,15 €
- décide à la majorité (1 abstention) de solliciter une subvention de 40.000€ au titre de l'exercice 2019 auprès de l'Agence nationale du sport

2 Tour de table, informations générales :

2.1 Jeux des masters

Dans le cadre de l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 et dans la double perspective d'une ouverture de la pratique sportive pour tous et de l'organisation en 2025 des "World Masters Games", le Comité National Olympique et Sportif Français prévoit d'organiser des "Jeux des Masters". Ce projet a été adopté à une large majorité lors de l'Assemblée Générale du CNOSF, du 28 mai 2019.

Ces jeux se déclineront à l'échelle nationale et auront lieu toutes les années paires, à compter de 2020. Pour information, les Jeux devraient se dérouler sur trois jours. La dernière journée serait placée sous le signe de la convivialité et permettrait de rassembler tous les participants. Cette compétition multisports sera destinée aux licenciés ou titulaires d'un titre de participation fédéral, âgés de plus de 35 ans.

Pour la première édition dont le déroulement est prévu début octobre 2020, le CNOSF souhaite aller au plus simple tout en gardant une base d'une dizaine de sports concernés. Avec un mélange d'événements de masse (athlétisme, natation, cyclisme, triathlon, tir à l'arc, sport boules – tir progressif) et de sports d'opposition (badminton, judo, tennis de table, tennis), il y aurait une dizaine de sports imposés.

Le CNOSF souhaite proposer à la collectivité territoriale intéressée l'ajout de sports optionnels, en fonction de l'implantation territoriale de ceux-ci. La compétition se déroulerait sur deux jours. L'évènement débiterait par une cérémonie d'ouverture et se terminerait par une journée de convivialité et de rassemblement entre tous les participants autour de sports collectifs et d'un tournoi de pétanque, le dimanche.

Le BE accueille favorablement ce projet de mise en place de "Jeux des Masters".

2.2 Programme prévisionnel : déplacement BE Lausanne 2019

Pierre BIGOT présente le programme prévisionnel du déplacement prévu à Lausanne, compte tenu des obligations de représentation au congrès de l'International Triathlon Union, des courses de la finale des championnats du monde de Triathlon et des évènements liés aux groupes d'âges.

Le Président LESCURE clôture la séance et remercie les membres du Bureau Exécutif pour leur participation.

Philippe LESCURE
Président

Pierre BIGOT
Secrétaire Général